

**EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC SAINTE-MARIE**

**2016-06-193 Restructuration des comités de travail des élus municipaux et abrogation de la
résolution # 2016-04-114**

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'abroger la résolution # 2016-04-114 et d'adopter la composition des comités de travail des élus municipaux comme suit :

- Administration et gestion financière « CAGF » : François Lafrenière et Françoise Lafrenière

PRÉSIDENT DU COMITÉ : FRANÇOIS LAFRENIÈRE

ATTRIBUTIONS : budget, évaluation foncière, financement municipal, taxes et tarifications, acquisition des biens meubles et immeubles, action en justice, archives, centre administratif, cour municipale, politique, engagement par contrat ou convention, entente inter municipale, expropriation, élection et référendum ainsi que tous les biens culturels, bibliothèque et édifices municipaux.

- Service aux citoyens « CSC » : Pauline Sauvé et Gilles Labelle

PRÉSIDENT DU COMITÉ : GILLES LABELLE

ATTRIBUTIONS : musées, exposition et foire, œuvre de charité, service de loisirs, centre communautaire, parc et terrain de jeux, protection contre l'incendie, mesures d'urgence, surveillance des animaux, amélioration du réseau routier municipal, voirie, entretien des chemins d'été et d'hiver, signalisation routière, éclairage public stationnement, circulation et aéroport.

- Environnement et Urbanisme « CEU » Denise Soucy et Réjean Hardy

PRÉSIDENT DU COMITÉ : RÉJEAN HARDY

ATTRIBUTIONS : mise en valeur du territoire, approvisionnement en eau, égouts sanitaires et pluviaux, collecte, récupération et élimination des déchets, cours d'eau, nuisances publiques, traitement des eaux usées et vidange des boues de fosses, annexion, rattachement à une autre MRC, regroupement, règlements de construction, lotissement, zonage, permis et certificats, le plan d'urbanisme, les démolitions, promotion industrielle et commerciale, programme de revitalisation.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME D'UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR LES MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LAC SAINTE-MARIE, À LEUR SÉANCE ORDINAIRE, TENUE LE 8 JUIN
2016, À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM.**

DONNÉ À LAC SAINTE-MARIE CE 9^e JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX-MILLE-SEIZE.

Directeur général, Secrétaire-trésorier